

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5322>



Hors classe des copsy : Trahison du dialogue social

- SNES académique de Dijon - S3 - Actualité du métier - Communiqués SNES-FSU -



Date de mise en ligne : vendredi 12 mai 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Depuis la création du corps (1989), les conseillers d'orientation-psychologues ne pouvaient bénéficier de l'accès à l'échelle de rémunération de la hors-classe qu'en devenant directeur de CIO, et donc en changeant de fonction voire d'académie. La création du corps des psychologues de l'Éducation nationale a pour conséquence, en particulier, la création d'un débouché de carrière en hors-classe pour ces personnels. Le ministère s'était engagé à appliquer, cette année, un taux de promotion de 10 % des promouvables afin de rattraper cette injustice. Il n'en sera rien puisque l'arrêté publié ce jour ne porte ce taux qu'à 7 %. Le SNES-FSU dénonce cette décision qui porte un coup sévère au dialogue social et à la crédibilité des engagements pris sur ce dossier. Alors que les économies réalisées par cette décision sont négligeables en terme budgétaire, elles pénalisent 73 collègues qui ne pourront pas bénéficier de la hors classe dès cette année avec pour conséquence que nombre d'entre eux partiront à la retraite en cours d'année sans avoir bénéficié de cette promotion. Le SNES-FSU interviendra dès la nomination du nouveau gouvernement pour demander le respect des conclusions du GT 14, et particulièrement, en urgence, le rétablissement du taux de promotion prévus.

Lien vers la pétition à retourner à la section académique du SNES Dijon :

<https://www.snes.edu/Hors-classe-trahison-du-dialogue-social.html>